

- *Conformément à l'arrêté ministériel du 2 octobre dernier impliquant de nouvelles mesures d'encadrement concernant les séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la municipalité dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.*

CORPORATION MUNICIPALE DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

À Mesdames,

Messieurs, Patrick Bousez, Maire

France Rivet, Tammy Titley, Réjean Fournier,

Dany Paquet, Ghyslain Maheu

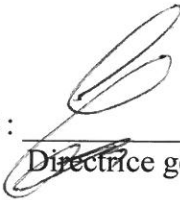
Mesdames, Messieurs,

AVIS SPÉCIAL-vous est donné par la soussignée, Céline Chayer directrice générale, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Céline Chayer pour être tenue par téléconférence à 13 :15 hres le 19 mai 2021, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- **Octroi contrat réfection de la Pointe Lalonde**
- **Période de question**

Donné ce 14^{ième} jour du mois de mai 2021.

Signé :


Directrice générale